



Edito

L'arrivée des beaux jours se conjugue souvent avec des moments de convivialité lors de nos fêtes et rassemblements traditionnels. En ce mois de juin, les acteurs locaux et les services municipaux se mobilisent pour préparer les animations et festivités. Nous pourrions ainsi nous retrouver pour une marche dominicale le 9 juillet prochain et pour notre fête nationale du 14 juillet, pour laquelle je vous invite à prendre connaissance du programme, en annexe de notre flash. Des temps forts qui marquent la vie locale et qui sont autant d'occasions de se retrouver en toute convivialité.

Parallèlement, l'équipe municipale continue à œuvrer sur les projets du mandat. Ainsi, la viabilisation des parcelles du lotissement du chemin de la Riochey est presque terminée. La voirie de l'impasse des Chenevières a été totalement réhabilitée ainsi qu'une partie de celle menant au lavoir Nord avec quelques portions de chaussée de la ruelle de « la Petite fin ». Sans oublier la réfection des murs du monument aux morts et la pose de deux bancs supplémentaires.

Nous sommes ravis que l'espace de jeux situé derrière la salle des fêtes connaisse un vif succès et permette à tous, petits et grands, de profiter d'un cadre de vie agréable. Nous ne manquerons pas de lui apporter d'autres aménagements. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées !

En juin, n'oublions pas de prendre soin de notre planète. L'été s'annonçant déjà sec et chaud, un arrêté préfectoral a été pris, afin de nous encourager tous ensemble, durant cette période estivale qui s'annonce difficile en terme de ressource et de partage de l'eau, d'avoir une gestion fine de cette ressource, par une utilisation modérée et respectueuse dans notre vie de tous les jours. Concernant la commune, nous avons installé trois récupérateurs d'eau de pluie et nous avons fait le choix de privilégier la plantation de vivaces avec d'autres fleurs peu gourmandes en eau. Nous avons également diminué les lieux de plantation en les priorisant aux entrées du village et devant la mairie.

« Petite pluie d'avril donne une belle moisson ». Alors je vous souhaite une bonne moisson, un bel été et d'agréables vacances !

Bien fidèlement,
Bonne lecture,
Laurence MEUNIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Subventions : Le Conseil a décidé de verser des subventions suivantes :

- **61^{ème} Régiment d'Artillerie :** 2 000 €, afin de participer financièrement aux portes ouvertes des 10 et 11 juin 2023.
- **CCAS de Villiers-le-Sec :** 5 000 € au titre de l'année 2023.
- **Associations de la Commune** (qui en ont fait la demande) : La Vigilante : 250 € ; Traits et Tradition : 500 € ; Amicale des Sapeurs-Pompiers : 300 €.

Fixation du montant de la taxe unique concernant les parcelles du remembrement de Villiers-le-Sec : Suite à la dissolution de l'Association Foncière, l'actif a été transmis à la Commune qui doit donc assurer l'entretien des chemins de remembrement, selon une programmation annuelle, en fonction des recettes encaissées. Le Conseil a fixé le tarif de la taxe unique, pour 2023, à 5 € l'hectare, sur l'ensemble du périmètre de remembrement. Les propriétaires, dont la surface totale cumulée de leurs parcelles est inférieure à 5000 m², ne seront pas assujettis à cette taxe, afin d'éviter la création de mandats de faibles montants. Les taxes, dont le montant annuel est inférieur à 15 €, seront cumulées sur 3 ou 5 ans (si 3 ans ne permet pas un cumul des montants annuel supérieur à 15 €), et perçues au terme de ces années. Un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés et une commission sera créée.

Extinction partielle de l'éclairage public : Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. L'extinction nocturne partielle de l'éclairage public est déjà mis en place sur la Commune de Villiers-le-Sec. Il convenait donc juste de redéfinir les horaires sur l'ensemble du territoire. Le Conseil a décidé que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22h30 à 6h30, sauf au niveau de l'armoire n°1 (éclairage public du rond-point) qui restera actif toute la nuit.

Règlement de la Salle des Fêtes : Le Conseil a validé le règlement par l'ajout en annexe d'un arrêté, concernant les interdictions de barbecue sur le domaine public, et les espaces publics de la Commune (à l'exception de l'étang communal).

Point sur les travaux :

• **Lotissement du chemin de la Riochey :** la viabilisation est terminée (la pose des enrobés a eu lieu le mardi 20 juin). Le Conseil s'est interrogé sur la faisabilité d'une route à sens unique entre le chemin de la Riochey et la Rue Saint-Savinien. Compte tenu de la largeur de la voirie et de la proximité des clôtures, ce projet n'est pas réalisable.



• **Fermeture de l'entrée de la Rue Riochey par la RD 65 :** Madame le Maire a informé le Conseil qu'elle a échangé avec plusieurs propriétaires de maisons situées Rue Riochey. Ces derniers souhaitent une fermeture permanente.

• **Aire de jeux derrière la salle des fêtes :** Afin de la compléter, il est proposé d'installer l'an prochain une table de ping-pong.

Informations diverses :

• **Fermeture de la route RN 67 :** elle va être fermée pour travaux, du rond-point du viaduc jusqu'au péage autoroutier de Semoutiers. La Route de Brottes sera donc fermée à cette intersection. Les travaux de la RN 67 ne prévoient pas le tourne à gauche. Les Communes de Chaumont et de Villiers-le-Sec se sont rencontrées à l'issue de l'enquête et souhaitent fermer la Route de Brottes.

• **Marche dominicale :** une marche pour parcourir le circuit des lavoirs est organisée par la Commune le dimanche 9 juillet 2023.

• **Cérémonie du 14 juillet :** la commission fêtes et loisirs s'est réunie le vendredi 28 avril. Il a été proposé que la manifestation se déroule sur 2 jours : animations et feu d'artifice le 13 juillet au soir ; cérémonie, repas et châteaux gonflables le 14 juillet dans la journée.

Mairie

☎ 03 25 03 25 11
💻 mairie.villierslesec52@wanadoo.fr
Site web : www.mairie-villierslesec52.fr

Secrétariat

Mardi, jeudi, vendredi
de 16h00 à 18h30
Mercredi
De 16h00 à 18h00
Samedi
de 10h00 à 12h00.

Permanence du Maire

Mercredi
de 16h00 à 18h00
Vendredi
de 18h00 à 19h00
Samedi
de 10h00 à 12h00
Les autres jours
sur rendez-vous

Agence Postale

☎ 03 25 31 99 81

Mardi et vendredi
de 16h00 à 18h30
Mercredi
de 16h00 à 17h45
Samedi
de 10h00 à 12h00

Dates à retenir

23, 24 et 25/06/2023 :
Week-end carpe
(Association Loisirs et Détente)

09/07/2023 : Marche
dominicale sur le Circuit
des Lavois (Commune).
Départ 9h30 devant la
mairie

09/07/2023 : Pêche au
coup (Association Loisirs
et Détente)

13/07/2023 : Tir du feu
d'artifice (Commune)

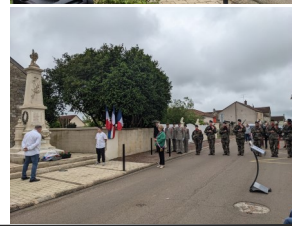
14/07/2023 : Cérémo-
nie de la fête nationale
et repas républicain
(Commune)

21, 22 et 23/07/2023 :
Week-end carpe
(Association Loisirs et
Détente)

25, 26 et 27/08/2023 :
Week-end carpe
(Association Loisirs et
Détente)

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

En compagnie d'une délégation du 61^e Régiment d'Artillerie et de la Clique d'Éclaron, Madame le Maire et son conseil ont rendu hommage à nos morts pour la France, lors de la cérémonie commémorative du 8 mai 1945.



FÊTE DES MÈRES

Une dizaine de familles, soit une quarantaine de personnes, sont venues à la fête des mères le samedi 3 juin, initiée par la Municipalité, après 3 ans d'interruption. Madame le Maire, accompagnée des femmes de son conseil en a profité pour remettre un livret pour chaque enfant et une rose aux mamans.

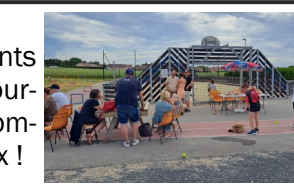
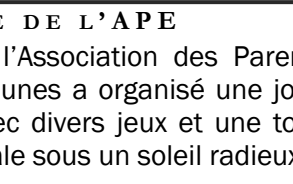
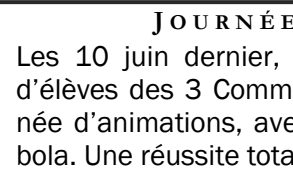


Au périscolaire :



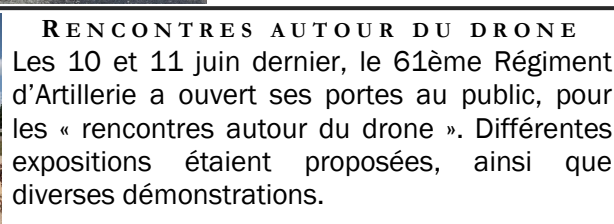
JOURNÉE DE L'APE

Les 10 juin dernier, l'Association des Parents d'élèves des 3 Communes a organisé une journée d'animations, avec divers jeux et une tombola. Une réussite totale sous un soleil radieux !



RENCONTRES AUTOUR DU DRONE

Les 10 et 11 juin dernier, le 61^e Régiment d'Artillerie a ouvert ses portes au public, pour les « rencontres autour du drone ». Différentes expositions étaient proposées, ainsi que diverses démonstrations.



AUTRES INFORMATIONS

Les structures de fitness, installées derrière la salle des fêtes, sont à votre disposition.



Un nouveau banc a été installé à côté.



Un autre banc a été placé au croisement entre la Rue Riochey et la Rue du Levant.

Avec l'arrivée des beaux jours arrivent les travaux de voirie avec la réfection de :

L'impasse des Chenevières

La Ruelle de la Petite Fin



Avec l'été, les fleurs sont de retour, ainsi que le marquage au sol.

